



Communiqué - Infopro Digital : comment licencier économiquement avec 27% de marge ? Grâce à l'IA !

La direction d'Infopro Digital a annoncé ce lundi 4 mai 2026 aux élus des CSE de Groupe Moniteur (Le Moniteur, La Gazette des communes...) et de Gisi (L'Usine nouvelle, LSA, L'Argus de l'assurance...), **la suppression des postes de tous les journalistes secrétaires de rédaction¹**, soit 19 journalistes en CDI au total, sans même penser à ceux qui sont en CDD en ce moment. Pour les remplacer, la direction annonce 5 nouveaux postes de "chef d'édition" **tenus de travailler avec l'intelligence artificielle** sur un total de 26 titres.

Après avoir contesté, pendant plusieurs mois, la qualification de "nouvelle technologie" concernant l'intelligence artificielle, imposant de fait aux élus des CSE de Groupe Moniteur et Gisi d'assigner l'entreprise en justice pour l'obliger à ouvrir une procédure d'information-consultation sur le principe de l'utilisation de l'IA générative, la direction d'Infopro Digital a l'audace, aujourd'hui, d'invoquer une "**mutation technologique**" pour justifier son PSE.

Ce projet de réorganisation est totalement improvisé. La direction évoque des "tests très concluants"... sans être en mesure de présenter aux élus un exemplaire de magazine relu et supervisé sans intervention humaine ! Ce plan n'est viable ni humainement ni techniquement ni, surtout, journalistiquement. **C'est une insulte à l'intelligence des lectrices et des lecteurs de nos titres professionnels.**

La direction d'Infopro Digital invoque la baisse des tirages papier pour justifier la suppression de ces postes de journalistes secrétaires de rédaction, tout en ayant elle-même contribué à fragiliser les titres en réduisant les moyens de production. Elle prétend désormais mettre l'accent sur le développement des titres en ligne, alors qu'**elle a bloqué toute évolution des métiers vers ces supports depuis des années.**

Elle a pourtant classé le métier de journaliste secrétaire de rédaction parmi les « métiers à risque » et annoncé des dispositifs d'accompagnement ou de reconversion... qu'elle n'a même pas pris le temps de mettre en œuvre. Les représentants du personnel n'ont cessé d'alerter sur ces risques, sans que l'entreprise ne prenne aucune mesure pour préserver les emplois.

¹ Un journaliste secrétaire de rédaction est le garant de la forme et du fond des articles publiés : il affine, vérifie, corrige et met en scène l'information. Un poste incontournable de la chaîne de production éditoriale. (Source : Onisep)

Dans le même temps, la direction prétend vouloir « défendre la qualité des contenus » en ayant continûment réduit les paginations et les effectifs, en ne remplaçant pas certains postes de journalistes et **en refusant ouvertement de faire relire, corriger et éditorialiser de façon professionnelle tout article paraissant dans nos titres en ligne.**

La direction d'Infopro Digital ose prétendre que le recours à l'IA permettrait de maintenir cette qualité. Nous nous inscrivons en faux. **Ces choix relèvent d'une stratégie assumée de dégradation des conditions de production et engagent pleinement sa responsabilité dans les suppressions de postes annoncées.**

Les questions de déontologie et d'éthique journalistiques n'ont été abordées à aucun moment par Isabelle André, directrice de l'entreprise et directrice de la publication, lors de l'annonce de ce PSE. Et pour cause : depuis plusieurs années, la direction **refuse toute négociation sur la rédaction d'une charte sur l'intelligence artificielle,** malgré les demandes répétées de toutes les organisations syndicales. D'abord facultatif, le recours à l'IA devient obligatoire et contraint, et cela sans aucun cadre.

Enfin, la direction prend pour prétexte le contexte de la multiplication de plans a-sociaux dans la presse du fait de difficultés économiques réelles pour justifier les licenciements envisagés, alors même qu'**Infopro Digital affiche des résultats exceptionnels pour le secteur.** A eux deux, en 2024, Groupe Moniteur et Gisi ont réalisé des bénéfices avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement (Ebitda) de 38,4 millions d'euros, sur un chiffre d'affaires de 141,6 millions d'euros, soit une marge de 27,1%.

Les élus et les organisations syndicales (SNJ, SNJ-CGT, FO, Unsa, CFDT) convient toutes et tous les salarié-e-s à une assemblée générale ce mercredi 6 mai à 11h30 à Gentilly.

Les représentant-e-s du personnel des CSE de GISI et de Groupe Moniteur

Gentilly, le 5 mai 2026